

Cap-Santé, le 20 avril 2016

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi
20 avril 2016, à 19 h à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise
au 185, Route 138, à Cap-Santé.**

19 H

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par
M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, Mesdames et Messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé	Denis Jobin
Municipalité de Deschambault-Grondines	Gaston Arcand
Ville de Donnacona	Marc-André Hébert
Ville de Lac-Sergent	Denis Racine
Ville de Neuville	Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge	Ghislain Langlais
Ville de Portneuf	Nelson Bédard
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Jean Mainguy
Municipalité de St-Alban	Bernard Naud
Ville de St-Basile	Jean Poirier
Municipalité de St-Casimir	Danielle DuSablon
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne	Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert	Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf	Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières	Guy Denis
Ville de St-Raymond	Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe	Jacques Delisle
Municipalité de St-Ubalde	Pierre Saint-Germain

Sont également présents, Mesdames et Monsieur :

Josée Frenette	Directrice générale
Lucie Godin	Directrice du service de développement économique
Jean Lessard	Directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 mars 2016

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 6 avril 2016

Première période de questions

1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

1.1 *Liste des débours du 9 mars au 14 avril 2016*

1.2 *Financement du règlement d'emprunt numéro 355 (Réfection de
la préfecture) :*

1.2.1 *Adjudication du financement du règlement numéro 355*

1.2.2 *Résolution de concordance et de courte échéance*

- 1.3 Budget affecté pour activités non réalisées au 1^{er} janvier 2016
 - 1.4 Modification au Règlement numéro 303 autorisant le directeur général et les directeurs de service à autoriser certaines dépenses et les payer pour et au nom de la MRC de Portneuf – Avis de motion
 - 1.5 Rapport financier 2015 de la MRC de Portneuf – Acceptation du dépôt
 - 1.6 Modification au Règlement numéro 352 établissant une tarification applicable aux biens et aux services offerts par la MRC de Portneuf, aux demandes de révision du rôle d'évaluation et aux ventes pour taxes – Avis de motion
 - 1.7 Octroi du contrat pour l'acquisition d'un nouveau système téléphonique
- 2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
- 2.1 Rapport financier 2015 de la municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf – Acceptation du dépôt
 - 2.2 Règlement numéro 366 modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 pour les Territoires non organisés de la MRC de Portneuf
 - 2.3 Modifications aux règlements d'urbanisme des TNO concernant les dispositions relatives aux frais exigibles dans les cas d'une demande de dérogation mineure – Avis de motion
- 3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
- 3.1 Certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement :
 - 3.1.1 Règlement numéro 570-15 modifiant le règlement de zonage numéro 51-97(B) de la Ville de Saint-Raymond
 - 3.2 Entente relative à l'échange de données numériques entre la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ) et la MRC de Portneuf
 - 3.3 Suivi de la présentation de la CBJC concernant un projet de parc linéaire le long de la rivière Jacques-Cartier
- 4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
- 5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.1 Entente de partenariat régionale pour le développement des entreprises d'économie sociale 2016-2018 – Autorisation de signature
 - 5.2 Politiques d'investissement – Adoption des révisions
 - 5.3 Adoption du dossier analysé au Comité d'investissement commun (CIC) de la MRC de Portneuf
- 6. DOSSIERS RÉGIONAUX**
- 6.1 JeunEsson Portneuf – Demande de participation financière 2016 de 1 500 \$ pour le Gala des bénévoles et de la jeunesse de Portneuf
 - 6.2 Rapport annuel d'activité en sécurité incendie de la MRC de Portneuf – Adoption
 - 6.3 Demande de la Municipalité de Saint-Ubalde au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN) concernant la couverture des soins médicaux – Appui de la MRC de Portneuf
 - 6.4 Fonds Patrimoine et Culture 2016 – Projet recommandé par le comité d'analyse
 - 6.5 Reddition de compte 2015 de l'Entente de développement culturel – Adoption

6.6 Coopératives jeunesses de services (CJS) – Demande de participation financière 2016 de 5 000 \$

7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS

- 7.1 Commission de l'aménagement et du développement du territoire
- 7.2 Commission du développement social et économique
- 7.3 Commission de l'environnement
- 7.4 Commission de l'administration
- 7.5 Comité de sécurité publique
- 7.6 Comité de sécurité incendie
- 7.7 Transport régional
- 7.8 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)
- 7.9 Forum des élus de la Capitale-Nationale

8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

- 8.1 Installations septiques

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **4 mai 2016** à 17 h 30
- Conseil des représentants – le mercredi **18 mai 2016** à 19 h

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 86-04-2016

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 MARS 2016

CR 87-04-2016

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 16 mars 2016 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 16 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 6 AVRIL 2016

CR 88-04-2016

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 6 avril 2016 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Pagé et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 6 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

1.1 LISTE DES DÉBOURS DU 9 MARS AU 14 AVRIL 2016

CR 89-04-2016

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	71 327,05 \$
Préfecture :	128 196,62 \$
Débours :	328 652,19 \$
Programmes de rénovations domiciliaires :	39 224,89 \$
Subventions/Ententes :	1 800,00 \$
Territoires non organisés :	6 902,85 \$
Baux Portneuf :	100 710,79 \$
Pacte rural :	41 212,60 \$
Culture :	21 863,60 \$
Fonds local d'investissement (FLI) :	14 366,93 \$

GRAND TOTAL : 754 257,52 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 9 mars au 14 avril 2016;

Il est proposé par M. Jean Poirier et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 9 mars au 14 avril 2016, et ce, telles que présentées.

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

1.2 FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 355 (RÉFECTION DE LA PRÉFECTURE)

1.2.1 ADJUDICATION DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 355

CR 90-04-2016

CONSIDÉRANT que, lors de la séance régulière du conseil de la MRC de Portneuf tenue le mercredi 18 février 2015 à 19 h 45,

celui-ci a adopté le règlement numéro 355 décrétant un emprunt autorisé de 1 500 000 \$ pour la réfection de la préfecture;

CONSIDÉRANT que le financement de ce règlement d'emprunt représente une somme totale de 930 100 \$ sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT que le ministère des Finances a procédé à un appel d'offres public pour le financement de l'emprunt par billets, et que les soumissions reçues ont été ouvertes à leurs bureaux le 20 avril 2016 à 10 h;

Il est proposé par M. Denis Jobin et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf pour son emprunt par billets en date du 27 avril 2016 au montant de 930 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 355. Ce billet est émis au prix de 100,00000 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

Montants	Pourcentages	Dates
36 400 \$	2,38 %	27 avril 2017
37 300 \$	2,38 %	27 avril 2018
38 300 \$	2,38 %	27 avril 2019
39 200 \$	2,38 %	27 avril 2020
778 900 \$	2,38 %	27 avril 2021

QUE les billets, capital et intérêts soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

CR 91-04-2016

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de ce dernier, la MRC de Portneuf souhaite emprunter par billets un montant total de 930 100 \$;

Numéro du règlement d'emprunt	Montant
355	930 100 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 930 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 355 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 27 avril 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Années	Montants
2017	36 400 \$
2018	37 300 \$
2019	38 300 \$
2020	39 200 \$
2021	40 200 \$ (à payer en 2021)
2021	738 700 \$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt, la MRC de Portneuf émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 avril 2016), en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 355, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 BUDGET AFFECTÉ POUR ACTIVITÉS NON RÉALISÉES AU 1^{ER} JANVIER 2016

CR 92-04-2016

CONSIDÉRANT que certaines dépenses qui avaient été prévues au budget 2015 n'ont pas été réalisées en date du 31 décembre 2015, et devront être déboursées au cours de l'année 2016, soit :

Acquisition d'œuvres d'art :	2 000,00 \$
Développement culturel 2015 de la MRC :	24 397,85 \$
Projets Arts et patrimoine 2015 de la MRC :	8 000,00 \$
Prix pour l'Entente paysages (subvention provenant de la CRÉ) :	400,00 \$
Entente paysages :	5 000,00 \$
Schéma couverture de risques, entretien d'équipements :	3 400,00 \$
Entente agroalimentaire (Forum des élus) :	<u>5 300,00 \$</u>

TOTAL : **48 497,85 \$**

CONSIDÉRANT que de nouvelles informations financières sont survenues après la confection du budget 2016, et que la somme de 537 658,00 \$ doit être affectée à même le surplus d'exercice 2015 pour les dossiers de développement économique;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

QUE le conseil autorise le prélèvement de la somme de 586 155,85 \$ au poste budgétaire numéro 59 11000 000, soit le surplus non affecté, afin d'être affectée aux différents projets inscrits ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 303 AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LES DIRECTEURS DE SERVICE À AUTORISER CERTAINES DÉPENSES ET LES PAYER POUR ET AU NOM DE LA MRC DE PORTNEUF – AVIS DE MOTION

M. Denis Jobin, représentant de la Ville de Cap-Santé, dépose un avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine assemblée régulière du conseil de la MRC de Portneuf, un règlement sera soumis aux fins de modifier le règlement numéro 303 autorisant le directeur et les directeurs de service à autoriser certaines dépenses et les payer pour et au nom de la MRC de Portneuf.

1.5 RAPPORT FINANCIER 2015 DE LA MRC DE PORTNEUF – ACCEPTATION DU DÉPÔT

CR 93-04-2016

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport financier consolidé (bilan et état des revenus et dépenses, incluant le CLD) de la MRC pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, déposé par la firme Bédard Guilbault inc., comptables agréés, et qu'il s'en déclare satisfait;

Il est proposé par Mme Danielle DuSablón et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte le dépôt du rapport financier consolidé (bilan et état des revenus et dépenses, incluant le CLD) de la MRC pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.6 MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 352 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION APPLICABLE AUX BIENS ET AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MRC DE PORTNEUF, AUX DEMANDES DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION ET AUX VENTES POUR TAXES – AVIS DE MOTION

M. Jean Mainguy, représentant de la Municipalité de Rivière-à-Pierre, dépose un avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine assemblée régulière du conseil de la MRC de Portneuf, un règlement sera soumis aux fins de modifier le règlement numéro 352 établissant une tarification applicable aux biens et aux services offerts par la MRC de Portneuf, aux demandes de révision du rôle d'évaluation et aux ventes pour taxes.

1.7 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

CR 94-04-2016

CONSIDÉRANT que le système téléphonique actuel de la MRC a connu deux pannes majeures en 2015, est désuet et nécessite d'être remplacé;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à des vérifications de prix auprès de 3 fournisseurs, pour l'achat d'un nouveau système téléphonique;

CONSIDÉRANT que la compagnie Résotel a offert le meilleur rapport qualité/prix/service, soit 20 393,00 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil autorise l'octroi de contrat pour l'acquisition d'un nouveau système téléphonique à la compagnie Résotel, en considération d'une somme de 20 393,00 \$ plus taxes applicables;

QUE la dépense soit prise à même le surplus libre, tel que convenu lors du financement par règlement d'emprunt de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

2.1 RAPPORT FINANCIER 2015 DE LA MUNICIPALITÉ DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC DE PORTNEUF – ACCEPTATION DU DÉPÔT

CR 95-04-2016

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport financier (bilan et état des revenus et dépenses) de la municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf au 31 décembre 2015, déposé par la firme Bédard Guilbault inc., comptables agréés, et qu'il s'en déclare satisfait;

Il est proposé par Mme Danielle DuSablón et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accepte le dépôt du rapport financier (bilan et état des revenus et dépenses) des TNO de la MRC de Portneuf pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 366 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911 POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF

CR 96-04-2016

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf, agissant à l'égard de ses Territoires non organisés, décrète ce qui suit :

L'article 2 du règlement numéro 317 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de

téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ;

L'article 4 du règlement numéro 317 est remplacé par le suivant :

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Il est proposé par M. Nelson Bédard et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le Règlement numéro 366 modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 pour les Territoires non organisés de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES TNO CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FRAIS EXIGIBLES DANS LES CAS D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS DE MOTION

M. Jean Mainguy, représentant de la Municipalité de Rivière-à-Pierre, dépose un avis de motion à l'effet qu'un règlement venant modifier le règlement administratif (numéro 359) et le règlement relatif aux dérogations mineures (numéro 364) des territoires non organisés de la MRC de Portneuf sera présenté.

3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

3.1 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

CR 97-04-2016

CONSIDÉRANT que le règlement ci-dessous a été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 570-15 modifiant le règlement de zonage numéro 51-97(B) de la Ville de Saint-Raymond;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans son rapport d'analyse relatif à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver ledit règlement;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 570-15 de la Ville de Saint-Raymond concerne la zone agricole et que ce dossier a été analysé par le comité consultatif agricole;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve le règlement ci-dessus mentionné et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le certificat de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 ENTENTE RELATIVE À L'ÉCHANGE DE DONNÉES NUMÉRIQUES ENTRE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS (FQCQ) ET LA MRC DE PORTNEUF

CR 98-04-2016

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf possède un site de cartographie en ligne illustrant, sous forme de couches distinctes, une grande quantité d'informations relatives au territoire;

CONSIDÉRANT qu'une de ces couches concerne la localisation des sentiers de quad;

CONSIDÉRANT que la FQCQ met cette donnée à jour régulièrement à partir de relevés fournis par les différents clubs quads;

CONSIDÉRANT que ces clubs doivent revoir périodiquement les ententes de droit de passage qu'ils possèdent et/ou qu'ils désirent obtenir et qu'à ce chapitre, ils doivent connaître les propriétaires des emplacements traversés;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait un avantage mutuel d'avoir accès à de l'information mise à jour pour la MRC et des renseignements sur les propriétés pour la FQCQ;

Il est proposé par M. Pierre Saint-Germain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente relative à l'échange de données numériques entre la FQCQ et la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 SUIVI DE LA PRÉSENTATION DE LA CBJC CONCERNANT UN PROJET DE PARC LINÉAIRE LE LONG DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER

CR 99-04-2016

CONSIDÉRANT que la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) a entamé un processus de réflexion concernant la possibilité de créer un parc linéaire dans le corridor riverain de la rivière Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette initiative est de fédérer les efforts de conservation, de restauration et de mise en valeur de la rivière Jacques-Cartier, et ce, dans un but d'offrir un cadre d'intégration constituant une plus-value pour les différents projets de mise en valeur des sites d'intérêts localisés dans ce corridor;

CONSIDÉRANT qu'une séance d'information a été faite au conseil de la MRC de Portneuf en date du 16 mars dernier et

que lors de cette rencontre, il a été proposé de procéder à la création d'un comité de pilotage composé d'élus de chacune des entités concernées pour soumettre les recommandations appropriées ainsi que d'un comité technique ayant pour mandat de réaliser un état de la situation, d'établir un plan d'action incluant les options de gouvernance et de faire rapport au comité de pilotage;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est interpellée par ce projet et que la rivière Jacques-Cartier est identifiée au schéma d'aménagement et de développement comme un territoire d'intérêt naturel, esthétique et écologique;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'analyser la faisabilité technique et administrative d'un tel projet de parc linéaire et de déterminer, s'il y a lieu, le modèle le plus approprié à privilégier pour favoriser la protection et la mise en valeur de ce territoire d'intérêt;

Il est proposé par M. Marc-André Hébert et résolu :

QUE la MRC de Portneuf signifie son intérêt à participer au processus d'analyse et de réflexion entourant la création d'un tel parc linéaire et délègue M. Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, pour siéger sur le comité technique ainsi que M. Denis Jobin, pour siéger sur le comité de pilotage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet n'a été traité.

5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1 ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE 2016-2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CR 100-04-2016

CONSIDÉRANT que le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale a soumis un projet d'entente régionale à l'ensemble des MRC de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que ce projet d'entente permettra, entre autres, de :

- Créer une communauté d'affaires;
- Stimuler la croissance et la compétitivité des entreprises d'économie sociale;
- Favoriser la commercialisation des entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que cette entente aura des répercussions positives sur les quelque 50 entreprises d'économie sociale oeuvrant sur le territoire de Portneuf;

CONSIDÉRANT que cette entente de 2 ans demande une participation annuelle de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet d'entente cadre avec les objets établis à l'article 4 c) de l'entente sur le Fonds de développement du territoire (FDT);

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC, et/ou Mme Josée Frenette, directrice générale, à signer le projet d'entente de partenariat régionale pour le développement des entreprises d'économie sociale 2016-2018;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser au Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale la somme de 5 000 \$ pour l'année 2016-2017 à même le poste budgétaire « Fonds de développement du territoire » numéro 59 15701 000, et à budgéter pour 2017-2018, la même somme, dans un poste budgétaire qui sera créé à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 POLITIQUES D'INVESTISSEMENT – ADOPTION DES RÉVISIONS

CR 101-04-2016

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet dernier (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que plusieurs politiques transitoires devaient faire l'objet d'une révision pour le mois d'avril 2016, dont :

- La Politique d'investissement commune FLI/FLS (CR 290-12-2015);
- La Politique du Fonds de croissance (CR 289-12-2015);
- La Politique de gestion du Fonds de soutien aux projets structurants (CR 12-01-2016);
- La Politique d'investissement propre à la gestion du FLI et ajoutée en tant qu'annexe à la Politique d'investissement commune FLI/FLS (CRS 23-02-2016);

CONSIDÉRANT que les projets de refonte des politiques ont été présentés aux membres de la commission de l'administration, et que ces derniers ont recommandé au conseil leur adoption;

CONSIDÉRANT le besoin pour la MRC de se doter de cadres de fonctionnement pour ses comités d'évaluation de projets (CEP) et d'investissement commun (CIC);

CONSIDÉRANT que la MRC désirait se doter d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du CIC;

CONSIDÉRANT que les cadres de fonctionnement de même que le code d'éthique ont également fait l'objet d'une évaluation de la part des membres de la commission de l'administration, et que ceux-ci ont recommandé aux membres du conseil leur adoption;

Il est proposé par M. Bernard Naud et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte les nouvelles politiques recommandées par la commission de l'administration:

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte les deux cadres de fonctionnement du Comité d'évaluation de projets (CEP) et du Comité d'investissement commun (CIC);

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du Comité d'investissement commun FLI/FLS (CIC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 ADOPTION DU DOSSIER ANALYSÉ AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) DE LA MRC DE PORTNEUF

CR 102-04-2016

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet dernier (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015 le Comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit pour la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion, le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement du dossier suivant :

N° dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#04-16-3010	5 000 \$	FDC Volet 1	Démarrage
	20 000 \$	FLI/FLS	

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise Mme Lucie Godin, directrice du service de développement économique, à signer au nom de la MRC de Portneuf, les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DOSSIERS RÉGIONAUX

6.1 JEUNESSOR PORTNEUF – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2016 DE 1 500 \$ POUR LE GALA DES BÉNÉVOLES ET DE LA JEUNESSE DE PORTNEUF

CR 103-04-2016

CONSIDÉRANT que l'organisme JeunEссор Portneuf a demandé à la MRC une subvention de 1 500 \$ dans le cadre du Gala des bénévoles et de la jeunesse de Portneuf pour l'édition 2016;

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2016, le conseil a prévu, à cette fin, une somme de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cette activité;

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à JeunEссор Portneuf une subvention de 1 500 \$ dans le cadre du Gala des bénévoles et de la jeunesse de Portneuf, dont l'événement aura lieu le jeudi 19 mai 2016, au Centre multifonctionnel Rolland-Dion à Saint-Raymond;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62100 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION

CR 104-04-2016

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a mis en vigueur son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

CONSIDÉRANT qu'une demande de report d'échéanciers a été faite auprès du ministre de la Sécurité publique en mars 2012 et que celle-ci a été acceptée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité régional couvrant l'ensemble des 18 rapports annuels d'activité municipaux doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT qu'en date du 31 mars 2016, 17 villes et municipalités ont complété et transmis leur rapport annuel d'activité à la MRC;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels à produire et à adopter par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, et ce, au plus tard le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport annuel d'activité régional en sécurité incendie réalisé sur le territoire, et désire l'adopter tel que déposé;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le rapport annuel d'activité régional en sécurité incendie réalisé sur son territoire pour l'an 6 (2015), et autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC, M. Pierre-Luc Couture, à transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP) une copie papier du rapport accompagné de la présente résolution;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf, par la même occasion, déplore le manque de support financier et technique, qu'avait pourtant promis le MSP, pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

QUE cette résolution soit transmise à M. Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique, ainsi qu'à M. Michel Matte, député provincial à l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE AU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE (CIUSSS-CN) CONCERNANT LA COUVERTURE DES SOINS MÉDICAUX – APPUI DE LA MRC DE PORTNEUF

CR 105-04-2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ubalde, par sa résolution du 11 avril 2016 numéro 2016-04-73, a adressé une demande au CIUSSS-CN afin d'obtenir une couverture adéquate des soins médicaux en proposant deux actions :

- 1) que le CIUSSS-CN accepte la candidature de la Dre Hélène Berlinguet comme facturante à 14 heures par semaine;
- 2) qu'un infirmier praticien spécialisé de première ligne (ISPL) soit attribué à temps complet au CLSC de Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a été invité à appuyer cette démarche par lettre officielle de la Municipalité de Saint-Ubalde ce 18 avril 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a déjà déploré le manque de médecins dans plusieurs points de service de la MRC via sa résolution de février dernier (CR 02-50-2016);

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC trouve raisonnables et justifiées les propositions de la Municipalité de Saint-Ubalde afin de trouver un moyen d'assurer la transition qu'implique le départ à la retraite de leur médecin;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC est conscient que cette situation risque d'arriver dans d'autres centres de services du territoire et est soucieux de remédier au problème;

Il est proposé par Mme Danielle DuSablón et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf appuie le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde dans sa démarche auprès du CIUSSS de la Capitale-Nationale afin de mettre en place les actions ci-dessus mentionnées;

QUE le conseil de la MRC réitère sa demande au CIUSSS de la Capitale-Nationale de revoir la répartition territoriale des médecins dans Portneuf, afin que les services offerts par le défunt CSSS de Portneuf dans les CLSC de Saint-Ubalde et de Saint-Marc-des-Carières soient maintenus dans leur intégralité;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, M. Michel Delamarre, président-directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale, ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 FONDS PATRIMOINE ET CULTURE 2016 – PROJET RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ D'ANALYSE

CR 106-04-2016

CONSIDÉRANT que le Fonds Patrimoine et Culture est un programme annuel permettant de soutenir les projets novateurs en arts et en patrimoine d'organismes culturels de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'une enveloppe de 35 000 \$ y est allouée, provenant du budget de l'entente de développement culturel 2016, financée à parts égales par la MRC et le MCC;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse, formé par la MRC de Portneuf et composé de Mmes Odile Pelletier, Dominique Roy et Diane Vincent, ainsi que M. Denis Jobin et Mme Désirée Hatem, a analysé les projets à l'aide d'une grille d'évaluation prévue à cet effet, tel que prescrit à la politique modifiée de mise en œuvre du Fonds Patrimoine et Culture (CR 240-12-2014);

CONSIDÉRANT que l'analyse des seize projets reçus lors de l'appel de projets tenu du 12 novembre 2015 au 22 janvier 2016

a permis le financement de sept projets, pour un montant total de 24 175 \$ (CR 43-02-2016);

CONSIDÉRANT qu'un solde de 10 825 \$ demeure disponible à la suite de cette analyse;

CONSIDÉRANT que trois promoteurs ont été invités à réviser leur projet de manière à répondre à tous les critères d'admissibilité au programme;

CONSIDÉRANT que l'École de musique Denys-Arcand propose, après révision, un projet de parrainage de la Commission brassicole afin d'intégrer la musique, les arts du cirque et la littérature à la troisième édition du festival brassicole de Saint-Casimir :

Projet	Promoteur	Subvention accordée
<i>In situ : Les arts au cœur de la troisième édition de la Commission brassicole</i>	Commission brassicole, parrainée par l'École de musique Denys-Arcand	5 000 \$

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse recommande à la MRC de Portneuf d'attribuer un montant de 5 000 \$ en 2016 pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accorde une subvention de 5 000 \$, cette somme étant disponible dans le Fonds Patrimoine et Culture 2016;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer le protocole d'entente avec le promoteur de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 REDDITION DE COMPTE 2015 DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – ADOPTION

CR 107-04-2016

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf et le ministère de la Culture et des Communications ont conclu une nouvelle entente de développement culturel annuelle en avril 2015;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2015, les deux parties se sont engagées à verser une somme de 35 000 \$ chacune (pour un total de 70 000 \$) pour la réalisation des projets prévus à l'entente;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de compte est nécessaire pour assurer le suivi de cette entente et pour mesurer l'évolution des projets;

CONSIDÉRANT que des projets de l'entente précédente (2012-2014) se sont poursuivis entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 et que les actions concernant ces projets sont aussi inscrites dans le rapport déposé;

CONSIDÉRANT que l'agente de développement culturel a déposé les documents prescrits dans le protocole d'entente aux représentants du conseil de la MRC de Portneuf et que ceux-ci en ont pris connaissance;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accepte le dépôt et le contenu de la reddition de compte 2015 de l'agente de développement culturel quant à l'entente de développement culturel 2015;

QUE ces documents soient envoyés à la direction régionale de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 COOPÉRATIVES JEUNESSES DE SERVICES (CJS) – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2016 DE 5 000 \$

CR 108-04-2016

CONSIDÉRANT que le Carrefour jeunesse-emploi de Portneuf a adressé une demande d'aide financière à la MRC de Portneuf au nom des 5 coopératives jeunes de services situées sur son territoire, soit :

- CJS de Pont-Rouge;
- CJS de Saint-Basile/Sainte-Christine-d'Auvergne;
- CJS de Donnacona;
- CJS de Saint-Raymond/ Saint-Léonard-de-Portneuf;
- CJS de Deschambault-Grondines;

CONSIDÉRANT que dans les 3 dernières années, une entente avec le CLD de Portneuf permettait d'aider financièrement les CJS présentes sur le territoire de Portneuf, à raison de 1 000 \$ par CJS;

CONSIDÉRANT que les CJS contribuent à préparer la relève entrepreneuriale et coopérative en stimulant l'autonomie, l'initiative et le sens des responsabilités chez les jeunes adolescents;

CONSIDÉRANT que cette initiative cadre avec les objets établis à l'article 4 c) de l'entente sur le Fonds de développement du territoire (FDT);

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette initiative et désire contribuer financièrement à ces organisations;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 1 000 \$ à chacune des 5 CJS situées sur le territoire de la MRC de Portneuf, pour l'année financière 2015;

QUE la dépense globale de 5 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire « Fonds de développement du territoire » numéro

59 15701 000, et inscrite au poste « Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62100 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.2 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.4 COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.5 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.6 COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

M. Poirier mentionne qu'une réunion a eu lieu le 19 avril, et résume les points suivants :

- Renouvellement du mandat de M. Poirier à titre de président du comité de sécurité incendie;
- Demande de rencontre avec le ministère de la Sécurité publique afin de clarifier le dossier de l'entraide automatique;
- Discussions pour mettre en place la coordination des sauvetages hors route;
- Étude concernant le projet de regroupement des services de sécurité incendie, secteur est du territoire de la MRC. En ce qui a trait au secteur ouest, une rencontre a eu lieu avec les 6 municipalités afin d'évaluer également la possibilité d'un regroupement.

7.7 TRANSPORT RÉGIONAL

M. Langlais indique que l'assemblée générale annuelle de la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) aura lieu le 21 avril à 19 h à la salle communautaire de Sainte-Christine-d'Auvergne.

7.8 RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.9 FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

M. Dion mentionne l'invitation du Forum des élus de la Capitale-Nationale à participer à une journée de travail sur la *Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis*, qui se tiendra au Centre multifonctionnel Rolland-Dion à Saint-Raymond, le 28 avril prochain de 8 h 30 à 15 h 30.

8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

8.1 INSTALLATIONS SEPTIQUES

M. Racine présente la situation de la ville au conseil, et mentionne que les coûts de l'étude de faisabilité et du rapport d'étape ont doublé par rapport à l'an dernier. Suite à l'annonce par MM. David Heurtel et Michel Matte, respectivement ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et député de Portneuf, le 10 avril dernier concernant la réforme du règlement Q2r22, M. Racine en fait le résumé et présente notamment les failles suivantes, soit :

- L'arbre de décision déterminant le type d'installation septique;
- Rien ne tient compte des bassins versants, ni ne donne de pouvoir aux municipalités.

M. Racine souligne l'importance de demeurer vigilant dans ce dossier, et il en assurera un suivi au conseil de la MRC.

8.2 M. Mainguy invite la population à venir assister au tournage de l'émission *La petite séduction* de Radio-Canada qui aura lieu à Rivière-à-Pierre du 13 au 15 mai prochains.

8.3 Mme DuSablón lance une invitation concernant la tenue du *Festival de films pour l'environnement* du 22 au 30 avril prochains à Saint-Casimir.

8.4 M. Dion informe l'assemblée de l'événement *Salon nature Portneuf* qui aura lieu du 22 au 24 avril prochains à l'aréna de Saint-Raymond.

8.5 M. Jobin souligne que la 20^e édition du concert-bénéfice du Conseil du patrimoine culturel de Cap-Santé aura lieu le 23 avril prochain à l'église de Cap-Santé.

8.6 M. Denis invite la population à venir participer au *Défi têtes rasées de Leucan*, dont il en fait partie, le 4 juin prochain sur le terrain de l'école secondaire à Saint-Marc-des-Carières.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **4 mai 2016** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **18 mai 2016** à 19 h.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 109-04-2016

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h sur la proposition de M. Gaston Arcand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière

Bernard Gaudreau

Josée Frenette